

Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture

Sur votre ferme, contrôlez les énergies

Québec, le 6 mars 2017 – Chaque année, des producteurs et des travailleurs agricoles se blessent ou meurent sur les fermes en exécutant des travaux d'entretien, d'ajustement, de déblocage ou de réparation d'équipements agricoles. En cause : l'absence de contrôle des énergies durant l'accès à des zones dangereuses, à l'intérieur ou autour d'une machine, qui comportent des pièces en mouvement ou pouvant se mettre subitement en mouvement.

Dans le cadre de la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture, qui se déroulera du 8 au 15 mars, la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) unissent leurs efforts pour sensibiliser les agriculteurs aux risques liés aux énergies dangereuses.

Comment éviter les accidents

Sur la ferme, pour contrôler efficacement les sources d'énergie dangereuses – électricité, moteurs à combustion, systèmes hydrauliques ou pneumatiques, systèmes automatiques et autres –, les producteurs agricoles et les travailleurs doivent élaborer des procédures et utiliser les moyens appropriés.

Ainsi, pour chaque équipement ou machine, une procédure doit notamment préciser :

- le responsable du contrôle des énergies et les tâches à effectuer;
- les zones dangereuses qui doivent être rendues accessibles pour effectuer ces tâches;
- les méthodes sécuritaires pour couper et isoler les sources d'alimentation en énergie ainsi que pour contrôler efficacement les énergies résiduelles;
- le mode de vérification de la maîtrise des énergies (exemple : test de redémarrage dans le cas du cadénassage d'un sectionneur électrique);
- les étapes à réaliser et le matériel à utiliser :
 - avant de pouvoir accéder de façon sécuritaire à une zone dangereuse;
 - afin de redémarrer, de façon sécuritaire, l'équipement ou la machinerie.

Les producteurs agricoles et les travailleurs doivent aussi consulter les manuels des manufacturiers et porter attention aux pictogrammes et avertissements apposés sur l'équipement. De plus, des fiches de contrôle des énergies décrivant les procédures à suivre pour chaque machine doivent être facilement accessibles à proximité de celles-ci et être connues de tous les travailleurs afin de les aider à respecter les consignes spécifiques à chaque équipement ou machine en arrêt aux fins d'entretien ou de toute autre intervention.

Des activités partout au Québec

Durant la Semaine de la santé et de la sécurité en agriculture, ainsi que tout au long de l'année, des ateliers de prévention se tiendront dans toutes les régions du Québec sur le thème du contrôle des énergies dangereuses. Les producteurs et les travailleurs agricoles peuvent s'inscrire à un atelier et obtenir plus d'information en communiquant avec leur fédération régionale de l'UPA.

Pour en savoir plus sur la santé et la sécurité du travail en agriculture, consultez le site de la CNESST à cnesst.gouv.qc.ca/agriculture.

– 30 –

Sources : CNESST
Direction des communications et des relations publiques
Tél. : 1 866 966-4705

L'Union des producteurs agricoles
Patrice Juneau - Conseiller principal
Affaires publiques et relations médias
450 679-0540, poste 8591 | 514 702-8591 pjuneau@upa.qc.ca